



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation »

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 9 décembre 2024